

RÉUNION COLLECTIVE DE PRÉSENTATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Après la classe de 3^e, un élève sur quatre poursuit dans la voie professionnelle. Pour ces jeunes, comme pour tout nouvel élève de lycée, ce passage est une période charnière. C'est un moment important qui nécessite une attention particulière pour préparer au mieux les élèves aux spécificités de cette voie de formation (période de formation en milieu professionnel, pratiques en atelier, simulations, etc.). La 1^{re} année dans la voie professionnelle est particulièrement accompagnée, qu'il s'agisse des enseignements généraux ou professionnels, de l'alternance et aussi de la confirmation des choix d'orientation. Cet accompagnement est déterminant pour la réussite des élèves. Pour mieux anticiper la transition entre le collège et le lycée et permettre aux élèves et aux familles de mieux connaître ce qu'est une formation en lycée professionnel, il est important de créer des moments où chacun pourra s'exprimer et poser ses questions.

À QUEL MOMENT ?

Dès fin janvier - début février, les collégiens doivent formuler des vœux provisoires, aussi pour que ces derniers soient éclairés, il paraît judicieux d'organiser des réunions d'informations **entre octobre et janvier**.

SELON QUELLES MODALITÉS ?

Ce sont des moments privilégiés où les professeurs et/ou les membres de l'équipe de direction des lycées professionnels se déplacent dans les différents collèges de secteur. Pour apporter un retour d'expérience aux jeunes collégiens, il est très apprécié qu'un lycéen (ou deux) puisse(nt) témoigner.

Il est recommandé de regrouper durant cette réunion à la fois la présentation des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques du secteur, afin d'éviter de stigmatiser l'enseignement professionnel et de permettre aux parents de bénéficier d'une information globale en un seul rendez-vous. Souvent positionnées en fin de journée, vers 18 heures, ces réunions doivent être organisées pour que chaque intervenant ait un temps de parole suffisant pour présenter son établissement.

Durée proposée : 2 heures.

DANS QUEL LIEU ?

Un endroit où il est possible de réunir un grand nombre de personnes et d'installer des outils numériques permettant une projection de documents.

L'alternative possible est de déplacer cette réunion dans le lycée professionnel, d'organiser ces rencontres directement dans les locaux du lycée avec une visite des ateliers.

QUELS OUTILS ?

- Inciter les établissements à utiliser des animations pour rendre vivantes les présentations (diaporama animé, vidéo avec témoignages...);
- Confier aux parents une plaquette de présentation du lycée.

QUELS ENJEUX ?

- Présenter la voie professionnelle comme une voie de réussite et d'excellence, tout autant que la voie générale et technologique ;
- Réussir son entrée au LP (lycée professionnel) en anticipant au mieux les spécificités ;
- Mettre en exergue la volonté du LP de développer des méthodes pédagogiques inductives et concrètes qui permettent aux élèves de renouer avec les apprentissages ;
- Interpeller les jeunes et leurs familles sur l'alternance pédagogique qui est très souvent une grande source de motivation.

QUELS OBJECTIFS ?

- Donner une idée claire et précise de ce qu'est une formation en lycée professionnel ;
- Répondre aux questions et appréhensions.

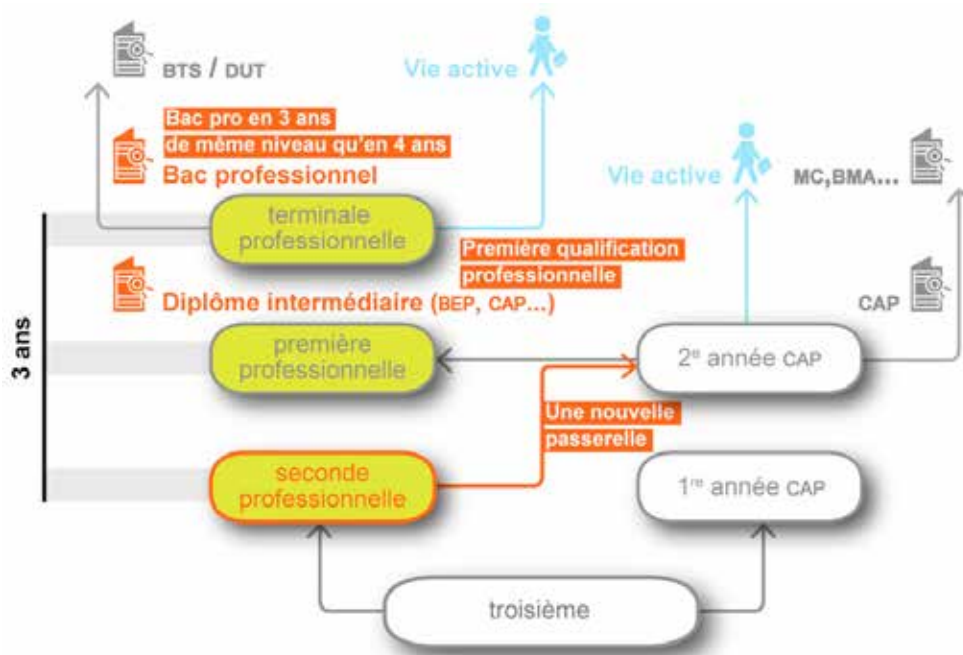
QUELS CONTENUS ?

→ Principaux thèmes à aborder pendant la présentation

- La présentation de la formation ;
- L'organisation et les grilles horaires ;
- Les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) ;
- L'importance de la classe de 2^{de} professionnelle ;
- L'accompagnement personnalisé ;
- Les autres spécificités : la présence de plateaux techniques, la tenue professionnelle et les outils, les démarches inductives, les réalisations professionnelles. . .

→ Présentation de la formation

Le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. L'enseignement dispensé poursuit deux finalités, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.



→ Réponses aux questions liées à la formation que peuvent se poser des parents

Questions	CAP	Bac professionnel
Comment sont affectés les élèves ?	L'affectation en lycée se déroule dans le cadre de la procédure Affelnet. Les élèves peuvent formuler des vœux (spécialité/établissement). Ils sont affectés sur une spécialité de baccalauréat professionnel ou de CAP.	
De quoi parle-t-on ?	<p>Le CAP est le premier niveau de diplôme assurant une insertion professionnelle (niveau V).</p> <p>Il donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Ce peut être aussi un tremplin pour reprendre un parcours de formation.</p> <p>Il existe environ 200 spécialités de CAP dans les secteurs industriels, du BTP, commerciaux et des services.</p>	<p>Le baccalauréat professionnel est un diplôme visant essentiellement l'insertion professionnelle (niveau IV).</p> <p>Cette formation vise à former des ouvriers, des agents techniques et des employés hautement qualifiés. Elle s'adresse à des jeunes qui ne souhaitent pas faire des études longues, mais qui veulent apprendre un métier et être rapidement opérationnels.</p> <p>Tout comme les baccalauréats technologiques et généraux, le baccalauréat professionnel se prépare en 3 ans après la classe de 3^e et permet de poursuivre des études supérieures.</p> <p>Il existe environ 90 spécialités dans les secteurs industriels, commerciaux et des services.</p>
Comment est organisée la formation ?	<p>Les élèves suivent des cours théoriques, réalisent des travaux pratiques, en atelier, en laboratoire ou sur un chantier selon leur spécialité.</p> <p>Les enseignements généraux et les enseignements techniques et professionnels s'équilibrent.</p> <p>Des activités de projets pluridisciplinaires à caractère professionnel sont proposées.</p>	<p>Les élèves reçoivent un enseignement comportant des enseignements généraux et des enseignements professionnels déclinés en fonction de chaque spécialité (avec 2 langues vivantes pour les formations tertiaires).</p> <p>Des activités de projet leur sont proposées.</p> <p>Un accompagnement personnalisé est mis en place pour tous les élèves (soutien, approfondissement...).</p>
Quelle est la durée des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) ?	Des PFMP de 12, 14 ou 16 semaines (selon la spécialité) sont obligatoires pour renforcer la professionnalisation de la formation.	Les élèves doivent effectuer 22 semaines de formation en milieu professionnel réparties sur les 3 années de formation.
L'élève peut-il changer de spécialité ?	C'est toujours possible mais cela demande un accompagnement particulier. Ce changement doit arriver très tôt dans l'année.	La classe de 2 ^{de} professionnelle regroupe certaines spécialités en « champs professionnels » afin de permettre éventuellement aux élèves qui en exprimeraient le besoin de changer de spécialité à l'intérieur du champ, en début ou à l'issue de la 2 ^{de} professionnelle.

Questions	CAP	Bac professionnel
L'élève peut-il changer de voie de formation ?	Des passerelles sont organisées entre les voies technologique et professionnelle ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle. Ainsi, s'il le souhaite, l'élève peut rejoindre la voie technologique, pour préparer un baccalauréat STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) ou ST2S (sciences et technologies de la santé et du social). En cas de difficultés, l'élève peut se voir proposer une solution en CAP.	
Comment est organisé l'examen ?	L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et, si l'élève le souhaite, une ou deux épreuves facultatives. Il est organisé par combinaison entre épreuves ponctuelles et épreuves évaluées en CCF (contrôle en cours de formation). Une partie PFMP fait l'objet d'une évaluation prise en compte pour l'examen.	
Qu'est-ce que la certification intermédiaire ?		Tous les élèves inscrits en baccalauréat professionnel pour 3 ans présentent au cours du cycle une certification intermédiaire (CAP ou BEP), dont la préparation est intégrée dans le parcours de formation. Cette certification n'est pas un préalable à l'obtention du baccalauréat professionnel. Elle permet à l'élève d'obtenir un premier diplôme et de savoir où il en est dans l'acquisition des compétences.

→ **Autres questions liées aux conditions matérielles**

- Quel est le coût de la tenue professionnelle et comment se la procurer ?
- Qui trouve la PFMP pour mon enfant ?